

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 4 JUIN 2020

L'an deux mil vingt le quatre juin à vingt heures trente, légalement convoqué, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020 du 23 mars 2020 et des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil municipal de la commune de MAROLLES à la salle polyvalente, pour respecter les consignes sanitaires énoncées aux articles 9 et 10 de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie du covid-19 ; sous la présidence de Monsieur Roland EDELINE, Maire ;

Etaient présents : EDELINE R, CUADRADO K, DAGUIN R, BOUVIER T, MAES F, CATHERINE C, POTIRON B, LEMAITRE C, PILAT A, LIGNEL G, RUAUX JC, BIANCHI M, LEROUX C, NUTTENS G, GROUSSARD P,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent : aucun

Nombre de conseillers en exercice : 15 **Présents : 15** **Votants : 15**

Date de convocation : 29 mai 2020 **Date d'affichage : 5 juin 2020**

Sont examinés les points à l'ordre du jour.

1 – Constitution des commissions communales

Délibération n°2020-14

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide de constituer les commissions municipales suivantes :

Action sociale	Finances	Urbanisme Défense Incendie Environnement	Voirie accessibilité Bâtiments communaux
PILAT Agnès	DAGUIN Richard	RUAUX Jean-Claude	POTIRON Benoît
LEMAITRE Charlene	CUADRADO Karin	NUTTENS Guillaume	GROUSSARD Patrice
POTIRON Benoît	BOUVIER Tania	LIGNEL Gilbert	LIGNEL Gilbert
CATHERINE Charlotte	BIANCHI Monique	GROUSSARD Patrice	RUAUX Jean-Claude
LIGNEL Gilbert	NUTTENS Guillaume	BOUVIER Tania	MAES François
	CATHERINE Charlotte	POTIRON Benoît	PILAT Agnès

Ecole	Contact associations	Communication	Culture
CATHERINE Charlotte	BOUVIER Tania	CATHERINE Charlotte	BIANCHI Monique
LIGNEL Gilbert	BIANCHI Monique	LEMAITRE Charlene	PILAT Agnès
MAES François	CATHERINE Charlotte	LEROUX Chantal	RUAUX Jean-Claude
DAGUIN Richard	DAGUIN Richard	BIANCHI Monique	CATHERINE Charlotte
LEROUX Chantal	LEROUX Chantal	CUADRADO Karin	LEMAITRE Charlene
	MAES François	MAES François	POTIRON Benoît
	POTIRON Benoît	BOUVIER Tania	
	PILAT Agnès		
	LEMAITRE Charlene		
Cantine	Cimetière	SDEC	Correspondant défense
PILAT Agnès	CUADRADO Karin	GROUSSARD Patrice	RUAUX Jean-Claude
CATHERINE Charlotte		POTIRON Benoît	

Le **SDEC** est le Syndicat Départemental d'Electrification du Calvados, les communes du département adhèrent à ce syndicat et sont représentées par deux délégués. Un délégué titulaire qui est pour Marolles M GROUSSARD Patrice et un délégué suppléant qui est M POTIRON Benoît.

Ces commissions municipales sont des commissions d'étude. Elles émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions, mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le conseil municipal étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune. Elles sont convoquées par le Maire qui en est le président de droit.

2 – Versement d'indemnités de fonctions aux adjoints au Maire

Délibération n°2020-15

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Vu les arrêtés municipaux n°2020-14, n°2020-15 et n°2020-16 en date du 4 juin 2020 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire de la commune,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au maire, étant entendu que des crédits

nécessaires sont prévus au budget communal,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire, dans les conditions prévues par la loi, soit pour une commune de 500 à 999 habitants 10.7 % de l'indice brut (1027) terminal de la fonction publique, dès lors que la présente délibération et les arrêtés de délégation du maire aux adjoints acquièrent leur caractère exécutoire.

3 - Modification de la durée hebdomadaire du poste d'attaché territorial

Délibération n°2020-16

Vu la délibération n°2004-29 en date du 1^{er} septembre 2004 ayant pour objet la création d'un poste d'attaché territorial, rémunéré sur la base de 30/35^{ème},

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide de porter à 32/35^{ème} la durée hebdomadaire de service de ce poste.

4 - Avenant au marché pluriannuel de prestation de services pour l'entretien de la commune

Délibération n°2020-17

Vu la délibération n°2019-05 en date du 6 mars 2019 ayant pour objet la réalisation d'un marché pluriannuel de prestations de services en procédure adaptée pour l'entretien de la commune avec l'entreprise MB PAYSAGE de CORMEILLES (27260),

Vu la convention relative à l'entretien du giratoire du May sur les routes départementales 613 et 143A sur la commune de Marolles entre le département du Calvados et la commune de Marolles en date du 19 mai 2020, ayant pour objet les modalités d'entretien du domaine public routier du giratoire à l'intersection des routes départementales,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide de réaliser un avenant au marché pluriannuel de prestation de services pour l'entretien de la commune afin de prendre en compte les nouvelles surfaces d'espace public à entretenir.

Le montant de cet avenant s'élève à la somme de 675,00 € HT par an pour 5 passages de tonte avec ramassage et de débroussaillage des abords du rond point. Le conseil municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour rédiger cet avenant.

5 – Questions diverses

Masques pour la population - Distribution. Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a commandé pendant le confinement des masques réutilisables auprès de la société SOFAC de BERNAY (Eure). Ces masques à la norme AFNOR SPEC S76001 catégorie 1 sont lavables à 60°. Le montant de cette dépense s'élève à 3 966.80 € TTC pour 800 masques, soit 4.96 par masque.

Ces masques seront distribués auprès des habitants résidents permanents sur la commune.
Cette distribution sera organisée à la mairie le vendredi 12 juin 2020 de 14 h à 17 h et le samedi 13 juin 2020 de 9 h à 12 h

Fait et délibéré en séance les : jour, mois et an susdits.